Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 18 juin 2026

Date de convocation :	10 juin 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	10 juin 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
M. Jean-Pierre ZUCCHI a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Rachelle HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

Mme Françoise HEBEL a été élue secrétaire de séance.

- **Prix du concours des maisons fleuries – CNE180626-06**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Marzan participe, chaque année, avec La Roche-Bernard, Nivillac, Saint-Dolay, au concours des maisons fleuries. Il précise que des jurys sont composés pour une visite simultanée dans chaque commune.

Chaque jury intervenant dans une commune est constitué avec des représentants des trois communes non concernées par la visite.

Cette année, les inscriptions étaient possibles jusqu'au 17/06/2026.

Comme chaque année, il est proposé de fixer les prix attribués aux lauréats qui seront remis, en septembre, sous forme de bons d'achat.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des prix qui seront attribués (sous forme de bons d'achats), comme suit :

1er prix	45 € + 1 plante
2ème prix	40 €
3ème prix	35 €
4ème prix et suivants (jusqu'au 20ème inclus)	20 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062606-DE

Il est également proposé d'offrir une plante à chaque membre du Jury venu à Marzan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition, valide la grille ci-avant présentée et décide d'offrir une plante à chaque membre du Jury venu à Marzan.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 22 juin 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE